

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 11 mars 2021

A 8h30

Au moyen d'une visio-conférence

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 18 décembre 2020

3. Points stratégiques

- 3.1. Plan stratégique de l'UGA 2021-2023
- 3.2. Plan égalité professionnelle UGA (hors établissements-composantes)
- 3.3. Principes stratégiques en matière d'égalité professionnelle et de recrutement d'enseignants-chercheurs
- 3.4. Avancement de la construction des CSPM (information)
- 3.5. Avancement de la construction de Grenoble INP Institut d'Ingénierie et de Management - UGA (information)
- 3.6. Point d'avancement vice-présidence RSE (information)
- 3.7. Schéma directeur de la vie étudiante (information)

4. Affaires financières

- 4.1. Compte financier 2020
- 4.2. Affectation des résultats 2020
- 4.3. Approbation du rapport 2020 d'utilisation de la dotation Opération Campus
- 4.4. Déclaration d'inutilité d'un équipement scientifique en vue de sa vente (ISTerre)
- 4.5. Demandes de remises gracieuses

5. Ressources humaines

- 5.1. Mise en place du forfait mobilité durable

6. Formation et vie étudiante

- 6.1. Prolongation de l'année universitaire 2020-2021
- 6.2. Bilan de la CVEC 2020

7. Affaires institutionnelles

- 7.1. Modification du règlement intérieur de l'UGA : extension de l'application du statut de l' élu aux conseils des 3 CSPM et de la C3E

7.2. Modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visioconférence, audioconférence et par voie électronique)

7.3. Désignations :

7.3.1. Conseil d'administration de la Fondation UGA

7.3.2. Conseil documentaire (disciplines de santé et usagers)

7.3.3. Conseil de service du centre de santé (personnels)

8. Points d'information

8.1. Présentation du budget de l'ENSAG

8.2. Présentation du budget de Sciences Po Grenoble

9. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine LAKHNECH

